



ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE ET DE MEDECINE DU TRAVAIL DE NIMES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 29 Juin 2023 à 09h00

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-neuf juin à neuf heures, les membres de l'Assemblée Générale de l'A.I.S.M.T. se sont réunis en Assemblée Ordinaire au sein du siège social de l'Association situé 13 Bis Bd Talabot à Nîmes, sous la présidence de Mr Eric BUTEL.

- **Membres présents ou représentés** : voir la feuille de présence et la liste de l'ensemble des pouvoirs reçus ci-annexées au présent procès-verbal.
- ✓ **Nombre d'adhérents présents** : 6 représentant **6 voix**.
- ✓ **Nombre de pouvoirs** : **31** représentant **31 voix**
 - L'adhérent **BUTEL Eric (50740)** représenté par Mr BUTEL a reçu 31 pouvoirs soit **31 voix**.

Soit un total de 37 voix présentes ou représentées sur un total de 8 843 voix des membres de l'Association à jour de leur cotisation.

- **Sont également présents** :
 - Mr Maxime HARIT, Expert-Comptable Mémorialiste, représentant le cabinet FMI Conseils.
 - Mr Sébastien BEAUGRAND, Commissaire aux comptes, SBG Audit.
 - Mme Nancy GIRAUDIER, Directrice.
 - Mme Hélène MARIN, Directrice déléguée.
 - Mme Fanny DESCHAMPES, Comptable.
 - Mme Constance MARCE, Juriste Junior – Assistante de Direction.

Après signature de la feuille de présence, le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie pour leur participation.

Mr Eric BUTEL désigne le bureau de vote suivant :

- Mr Jean-Marie TOURRETTE secrétaire de séance, représentant l'adhérent LA GLACONNERIE.
- Mr Maxime HARIT, Expert-Comptable Mémorialiste, scrutateur, représentant l'adhérent FMI CONSEILS.
- Mr David MELANCHON, scrutateur, représentant les adhérents UPE 30 et TALK.

Ces derniers certifient avec le Président de séance l'exactitude de la feuille de présence établie et émargée.

En 307 AH 21
1

Mr BUTEL informe l'Assemblée de la présence de Mr Maxime HARIT en qualité d'Expert-comptable mémorialiste, représentant le cabinet FMI Conseils et de Mr Sébastien BEAUGRAND en qualité de Commissaire aux comptes, représentant le cabinet SBG Audit.

Le Président dépose sur le bureau, l'ensemble des documents nécessaires à la réunion :

- La convocation a été publiée sur les supports suivants :
 - Le Midi Libre Rubrique des Annonces Légales le 12 juin 2023.
 - Le site internet www.aismt-30.fr depuis le lundi 12 juin 2023.
 - Les adhérents ont également été convoqués par courriel et par envoi courrier pour ceux ne disposant pas d'adresse e-mail en date du lundi 12 juin 2023.

- La feuille de présence signée par les membres en début de séance.
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2022.
- Le texte des résolutions.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes de l'exercice 2022 (bilan, compte de résultat et annexes).
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2022.
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées 2022.
- Le budget prévisionnel de l'exercice 2023.
- Le barème de cotisations et droit d'admission pour l'année 2023.

L'Assemblée prend connaissance des documents.

Le Président rappelle que, selon les statuts en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer quelque-soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont adoptées à la majorité simple des votants présents ou représentés.

Les membres peuvent remettre pouvoir à tout autre membre sans limitation.

Avant d'aborder les résolutions figurant à l'ordre du jour, le Président propose à l'ensemble des membres présents ou représentés s'ils souhaitent procéder aux votes à bulletins secrets ou à mains levées.

Les membres acceptent à l'unanimité de procéder aux votes des résolutions à mains levées.

1. Première résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2022.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 37

Ed JNT MA 21



L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022 à l'unanimité des présents ou représentés avec 37 voix pour.

2. Deuxième résolution : Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et approbation du rapport de gestion 2022, des comptes et bilan de l'exercice 2022, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2022, des comptes clos au 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs de leur gestion.

Interventions de Mr HARIT, représentant le cabinet d'expertise comptable FMI Conseils et de Mr BEAUGRAND, Commissaire aux comptes du cabinet SBG Audit.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, le rapport de gestion 2022, les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 et donne quitus de la gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 37

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés avec 37 voix pour.

3. Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 37 357 € qu'il est proposé d'affecter en report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 en report à nouveau.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées . Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 37

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2022 en report à nouveau, à l'unanimité des présents ou représentés avec 37 voix pour.

ES JNT MH

4. Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées.

Intervention de Mr BEAUGRAND, Commissaire aux comptes.

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association prend acte et les approuve.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 37

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte les conventions réglementées à l'unanimité des présents ou représentés avec 37 voix pour.

5. Cinquième résolution : Approbation du budget prévisionnel 2023.

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association approuve le budget prévisionnel 2023.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées . Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre	: 0
Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de voix pour	: 37

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel 2023 à l'unanimité des présents ou représentés avec 37 voix pour.

6. Sixième résolution : Ratification du barème des cotisations annuelles et du droit d'admission pour l'année 2023.

Le Président rappelle que le barème des cotisations annuelles et le droit d'admission, payables à l'adhésion, est fixé, conformément aux statuts de l'Association, par le Conseil d'Administration. Le barème des cotisations annuelles et le droit d'admission doivent être ratifiés annuellement par l'Assemblée Générale.

Après présentation du barème des cotisations et du droit d'admission pour l'année 2023, les membres de l'Assemblée Générale ratifient le montant de ce barème 2023.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées . Les résultats sont les suivants :

07 291 MA 21



Vote :

Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de voix pour : 37

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la ratification du barème des cotisations annuelles et du droit d'admission pour l'année 2023 à l'unanimité des présents ou représentés avec 37 voix pour.

7. Septième résolution : Pouvoirs au Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association donne tous les pouvoirs au Président, ou toute personne désignée par lui, en vue de réaliser les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Au terme des débats, il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Vote :

Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de voix pour : 37

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés avec 37 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats clos, le Président Mr Eric BUTEL remercie les participants et lève la séance à 9 heures 45.

Le Président de l'association : Mr Eric BUTEL

Le secrétaire du bureau de vote : Mr Jean-Marie TOURRETTE

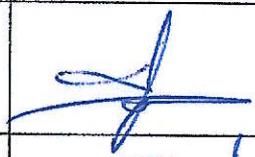
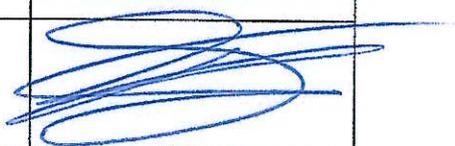
Le scrutateur du bureau de vote : Mr Maxime HARIT

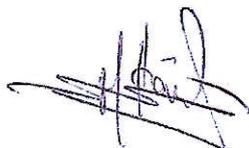
Le scrutateur du bureau de vote : Mr David MELANCHON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Jeudi 29 Juin 2023

Feuille de présence

RAISON SOCIALE	N° ADHERENT	NOM DU REPRESENTANT	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
Eric BUTEL	50 740	Eric BUTEL	1	
LA GLACONNERIE	49 062	Jean-Marie TOURRETTE	1	
SBG AUDIT	53 885	Sébastien BEAUGRAND	1	
FMI CONSEILS	1 302	Maxime HARIT	1	
URE 30.	2297	DAVID ARENCHON	1.	
ALUK	54170.	DAVID ARENCHON	1.	


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AISMT DU 29 juin 2023

POUVOIR

N° ADH	ADHERENT	NOM	PRENOM	N° ADH	ADHERENT	NOM	PRENOM	SIGNATURE	Nbre
51 507	SAS LIBER PRIM	GROSSO	Hervé	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		1
37 085	TISSUS DES URSULES	GLINTZ	Stéphanie	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		2
5 041	FALCO	GUIERREZ	Philippe	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		3
48 287	2W WINDWORK	HERNANDEZ	Bertrand	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		4
36 401	LA FREGATE SARL	BOSCHI	Jean	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		5
53 772	DISTRIS SECURITE	MAATAR	Mohamed	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		6
9 243	SARL SUD RADIOLOGIE	LAURANS	Pascal	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		7
52 838	ALPHA DETECTION	JULIEN	Dimitri	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		8
21 121	ASS FEDERATION DES EGLISES ADVERTISTES	MONACHINI	Daniel	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		9
31 124	ACCI PLUS PATRIMOINE	LAUMESFELT	Gilles	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		10
54 009	SAS SUD TRANS HVL	HUGEL	Laurent	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		11
35 324	NIMES COURTAGE	FRIGOUT	David	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		12
35 651	RENEVIER AMBULANCES	RENEVIER	Nicole	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		13
47 936	CIZETA MEDICALI FRANCE	DUBOURG	Charles	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		14
53 146	ASS LES SAISONS DU QI	AUBERT	Jean-Jacques	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		15
47 689	CDM RETAIL 102	FOURNIER	Richard	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		16
10 160	TREFILACTION	JOLLENT	Denise	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		17
42 359	CHRYSO	PORTEAU	Nicolas	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		18
53 775	CEISO	LUZERGUES	Gérard	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		19
51 782	DEMCY France Sud	BENAZET	Ronnie	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		20
1 302	FMI CONSEILS	IMBERT	Frédéric	50 740	BUTEL	BUTEL	ERIC		21

